



CALENDRIER PREVISIONNEL

DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA REGION CORSE

2024 - 2025

SOMMAIRE

❖ Informations générales	Page 3
❖ Conditions générales d'inscription	Page 5
❖ Dispositions applicables aux personnes en situation de handicap	Page 6
❖ Concours organisés pour les années 2024 – 2025	Page 7
❖ Examens organisés pour les années 2024 – 2025	Page 12
❖ Coordonnées des Centres de gestion de la Région Corse	Page 17



INFORMATIONS GÉNÉRALES

➤ Périodicité du calendrier prévisionnel des concours et des examens professionnels de la Région Corse

Le présent calendrier programme l'organisation prévisionnelle par les Centres départementaux de gestion de la Corse du Sud et de la Haute-Corse (**Région Corse**) des concours et des examens professionnels des années 2024 à 2025.

Seuls les arrêtés d'ouverture attestent de l'organisation effective des concours et examens professionnels. Les dates des épreuves peuvent faire l'objet de modifications.

Afin de vérifier les mises à jour du calendrier, nous vous invitons à consulter notre site internet régulièrement.

➤ Comment obtenir des informations relatives à un concours ou à un examen professionnel ?

Les notices d'information des concours et examens professionnels organisés par les Centres de gestion de la Région Corse sont disponibles à l'accueil de chaque Centre de gestion ou sont téléchargeables sur leur site Internet.

➤ Après de quel Centre de gestion s'inscrire ?

Les dispositions du décret n° 2021-376 du 31 mars 2021, vise à limiter l'inscription d'un candidat à un même concours organisé simultanément par plusieurs Centres de gestion.

Dans le cadre de ces nouvelles mesures, le GIP informatique des Centres de gestion a développé un portail national dénommé « concours-territorial.fr », outil qui permet de garantir l'inscription unique des candidats auprès d'un seul Centre de gestion.

Vous devez vous pré-inscrire sur le portail « www.concours-territorial.fr » ou sur le site Internet du Centre de gestion organisateur du concours ou de l'examen professionnel de votre choix.

Le nom du Centre organisateur auprès duquel vous souhaitez vous inscrire est indiqué dans la colonne « CDG organisateur(s) » du calendrier. Si plusieurs Centres organisent le même concours ou examen professionnel, il est conseillé au candidat de s'inscrire dans le Centre le plus proche de son domicile pour faciliter sa participation aux épreuves.

➤ Comment s'inscrire ?

Par préinscription par Internet

La préinscription par Internet permet de vous préinscrire 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant la période fixée par le calendrier.

A l'issue de cette procédure, vous imprimez votre dossier d'inscription qui comporte un numéro unique et vous le retournez avec les pièces justificatives demandées avant la date limite de dépôt des dossiers : **seul sera accepté le dossier d'inscription imprimé par le candidat avec le numéro unique qui lui a été attribué**, les captures d'écran ou les photocopies de dossiers d'autres candidats seront rejetées.

ATTENTION !

La préinscription sur Internet n'est validée qu'à réception du dossier imprimé et des pièces demandées, adressés ou déposés dans les délais au Centre de gestion organisateur.

Seront refusés :

- Les demandes de dossier effectuées par courrier, courriel, ou par téléphone,
- Les photocopies de dossiers d'inscription,
- Les dossiers insuffisamment affranchis faisant l'objet d'une taxe postale ou réexpédiés après la date limite de dépôt du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'un défaut d'adressage.
- Les dossiers déposés ou postés hors délais,
Seul le cachet de la Poste fait foi pour apprécier la validité des dépôts de dossiers adressés par courrier.

Les demandes de modification des coordonnées personnelles sont possibles à tout moment, uniquement par écrit, à l'adresse du Centre de gestion organisateur du concours ou de l'examen professionnel. Les demandes faites par fax, courriel ou téléphone ne seront en aucun cas prises en compte.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

➤ CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS À LA FONCTION PUBLIQUE

- Etre français ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir de casier judiciaire (bulletin n°2) portant des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions physiques exigées pour l'exercice de la fonction concernant certains cadres d'emplois.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le code général de la fonction publique stipule en son article L352-3 que les candidats en situation de handicap bénéficient de dérogations aux règles normales de déroulement des concours, des procédures de recrutement et des examens afin d'adapter la durée et le fractionnement des épreuves à leur situation ou de leur apporter les aides humaines et techniques nécessaires précisées par eux avant le déroulement des épreuves.

Lors de son inscription, le candidat souhaitant bénéficier des aménagements prévus par la réglementation doit en faire la demande, et doit en plus des documents exigés à l'inscription, produire un certificat médical délivré par un médecin agréé.

Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre au candidat, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec sa situation.

La date limite de transmission par le candidat du certificat médical, est fixée à une date qui ne peut être inférieure à trois semaines avant le déroulement des épreuves.

Les aides et aménagements sollicités sont mis en œuvre par l'autorité organisatrice sous réserve que les charges afférentes ne soient pas disproportionnées au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont elle dispose.

CONCOURS ORGANISÉS POUR LES ANNÉES 2024 - 2025



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS DE LA REGION CORSE 2024 - 2025

CONCOURS – FILIERE ADMINISTRATIVE

Filière	Intitulé	Cat.	Spécialités	CDG Organisateur	Modalités d'inscription			Date <u>prévisionnelle</u> des premières épreuves (écrites ou orales)
					Début des préinscriptions internet	Fin des préinscriptions internet	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	
Administrative	Concours d'Attaché territorial	A	Administration générale	CDG2A	Mardi 19/03/2024	Mercredi 24/04/2024	Jeudi 02/05/2024	Jeudi 14/11/2024

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires : d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (niveau européen soit ancien niveau II français) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Mesures dérogatoires :

- 1°) Les mères et pères de 3 enfants et plus sont dispensés de conditions de diplôme.
- 2°) Les sportifs arbitres, et juges de haut niveau sont dispensés de conditions de diplôme, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.
- 3°) Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Les candidats doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins : - d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature. - d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. - d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée 'activité professionnelle exigée. Pendant ces 4 ans, les intéressés ne doivent pas avoir la qualité de fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public sauf pour les candidats relevant des dispositions des sections 1 et 2 du chapitre II du titre 1er du livre II du code général de la fonction publique.. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS DE LA REGION CORSE 2024 - 2025

CONCOURS – FILIERE ADMINISTRATIVE

Filière	Intitulé	Cat.	Spécialités	CDG Organisateur	Modalités d'inscription			Date <u>prévisionnelle</u> des premières épreuves (écrites ou orales)
					Début des préinscriptions internet	Fin des préinscriptions internet	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	
Administrative	Concours Rédacteur territorial	B		CDG2B	Mardi 04/02/2025	Mercredi 12/03/2025	Jeudi 20/03/2025	Jeudi 16/10/2025

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (niveau européen, ancien niveau IV français) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Conditions dérogatoires :

- 1°) Les mères et pères de 3 enfants et plus sont dispensés de conditions de diplôme.
- 2°) Les sportifs, arbitres et juges de haut niveau sont dispensés de conditions de diplôme, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.
- 3°) Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, à la date de clôture des inscriptions comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins : - d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature. - d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. - d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée. Pendant ces 4 ans, les intéressés ne doivent pas avoir la qualité de fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public sauf pour les candidats relevant de l'article 23 bis (décharge syndicale) de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS DE LA REGION CORSE 2024 - 2025

CONCOURS – FILIERE ADMINISTRATIVE

Filière	Intitulé	Cat.	Spécialités	CDG Organisateur	Modalités d'inscription			Date <u>prévisionnelle</u> des premières épreuves (écrites ou orales)
					Début des préinscriptions internet	Fin des préinscriptions internet	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	
Administrative	Concours Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B		CDG2A	Mardi 04/02/2025	Mercredi 12/03/2025	Jeudi 20/03/2025	Jeudi 16/10/2025

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau 5 (niveau européen soit ancien niveau III français) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié.

Conditions dérogatoires :

- 1°) Les mères et pères de 3 enfants et plus sont dispensés de conditions de diplôme.
- 2°) Les sportifs, arbitres et juges de haut niveau sont dispensés de conditions de diplôme, sous réserve de figurer sur une liste publiée l'année du concours par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports.
- 3°) Aux possesseurs d'une équivalence de diplôme délivrée selon les modalités définies par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié et produite au plus tard le 1er jour des épreuves.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, à la date de clôture des inscriptions comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L.325-5 du code général de la fonction publique.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins : - d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature. - d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale. - d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée. Pendant ces 4 ans, les intéressés ne doivent pas avoir la qualité de fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public sauf pour les candidats relevant de l'article 23 bis (décharge syndicale) de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES CONCOURS DE LA REGION CORSE 2024 - 2025

CONCOURS – FILIERE MEDICO-SOCIALE

Filière	Intitulé	Cat.	Spécialités	CDG Organisateur	Modalités d'inscription			Date <u>prévisionnelle</u> des premières épreuves (écrites ou orales)
					Début des préinscriptions internet	Fin des préinscriptions internet	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	
Médico-sociale	Concours d'assistant socio-éducatif territorial	A	Assistant de service social	CDG2A	Mardi 09/04/2024	Mercredi 15/05/2024	Jeudi 23/05/2024	Lundi 30/09/2024
			Éducateur spécialisé					
			Conseiller en économie sociale et familiale					

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires :

- Pour la spécialité **assistant de service social** : du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou autres titres mentionnés à l'article 411-1 du code de l'action sociale et des familles
- Pour la spécialité **éducateur spécialisé** : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 modifié.
- Pour la spécialité **conseiller en économie sociale et familiale** : du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 modifié.

Pour les candidats titulaires de diplômes européens ou non européens reconnus comme équivalents au diplôme d'Etat d'assistant de service social :

Sous réserve de satisfaire aux autres conditions, sont acceptées les inscriptions des candidats justifiant d'une autorisation, délivrée par une autorité compétente (DRJSCS), d'exercer en France la profession d'assistant de service social conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles.

EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS POUR LES ANNÉES 2024 – 2025



CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA REGION CORSE 2024 - 2025

EXAMEN – FILIERE ADMINISTRATIVE

Filière	Intitulé	Cat.	Spécialités	CDG Organisateur	Modalités d'inscription			Date prévisionnelle des premières épreuves (écrites ou orales)
					Début des préinscriptions internet	Fin des préinscriptions internet	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	
Administrative	Examen professionnel d'Attaché territorial principal	A		CDG2B	Mardi 05/11/2024	Mercredi 11/12/2024	Jeudi 19/12/2024	Jeudi 03/04/2025

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

L'examen professionnel est ouvert aux attachés justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emploi, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent et ont atteint le 5e échelon du grade d'attaché. Les fonctionnaires doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Sauf disposition réglementaire contraire, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ([article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013](#)).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA REGION CORSE 2024 - 2025

EXAMEN – FILIERE ADMINISTRATIVE

Filière	Intitulé	Cat.	Spécialités	CDG Organisateur	Modalités d'inscription			Date <u>prévisionnelle</u> des premières épreuves (écrites ou orales)
					Début des préinscriptions internet	Fin des préinscriptions internet	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	
Administrative	Examen professionnel de rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	B		CDG2B	Mardi 05/03/2024	Mercredi 10/04/2024	Jeudi 18/04/2024	Jeudi 26/09/2024

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

L'examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 6e échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Les fonctionnaires doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Sauf disposition réglementaire contraire, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ([article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013](#)).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA REGION CORSE 2024 - 2025

EXAMEN – FILIERE ADMINISTRATIVE

Filière	Intitulé	Cat.	Spécialités	CDG Organisateur	Modalités d'inscription			Date <u>prévisionnelle</u> des premières épreuves (écrites ou orales)
					Début des préinscriptions internet	Fin des préinscriptions internet	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	
Administrative	Examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C		CDG2B	Mardi 22/10/2024	Mercredi 27/11/2024	Jeudi 05/12/2024	Jeudi 13/03/2025

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C. Les fonctionnaires doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Sauf disposition réglementaire contraire, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier ([article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013](#)).

EXAMEN – FILIERE TECHNIQUE


Filière	Intitulé	Cat.	Spécialités	CDG Organisateur	Modalités d'inscription			Date prévisionnelle des premières épreuves (écrites ou orales)
					Début des préinscriptions internet	Fin des préinscriptions internet	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	
Technique	Examen professionnel d'Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers Options : « agent d'exploitation de la voirie publique » et « maintenance des bâtiments (agent polyvalent) »	CDG2B	INSCRIPTIONS CLOSES			Jeudi 18/01/2024
			Environnement, hygiène Options : « propreté urbaine, collecte des déchets » et « hygiène et entretien des locaux des espaces publics »					

Les coordonnées des Centres de gestion de la Région Corse



CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORSE DU SUD

2 Avenue de Paris Résidence Diamant III
CS 60321- 20178 AJACCIO CEDEX 1

 04 95 51 07.26

Concours uniquement le matin de 8h30 à 11 h 45
Accueil du public de 8h30 à 11h45 et de 12h30 à 16h45


 concours@cdg2a.com

www.cdg2a.com



CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE

Résidence « Lésia » - Avenue de la libération- CS 60321
20418 BASTIA CEDEX 9

 04 95 32 33 65

Accueil du public de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
(fermé au public le mardi après-midi et à partir de 17h le vendredi)

 concours@cdg2b.com

www.cdg2b.com